

Qu'il suffise de mentionner, monsieur le président, que seulement pour le cas des assurances des hypothèques sur les maisons, la Société canadienne d'hypothèques et de logement ne charge que \$35 alors que l'entreprise privée, à l'heure actuelle, charge entre \$200 et \$400. Serait-ce de cette façon que nous permettrons aux citoyens à faible revenu d'avoir accès à la propriété, et également aux 400,000 citoyens qui ont besoin de logements plus convenables d'y avoir accès? Le ministre sait-il que depuis quelques années on a créé environ un quart de million de nouvelles unités d'habitation, et que ces 250,000 unités ont créé 250,000 emplois par année?

[Traduction]

**L'Orateur suppléant (M. McCain):** A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député, mais le temps qui lui était alloué est expiré.

**Mme Hervieux-Payette:** Monsieur l'Orateur, m'accorderez-vous quelques secondes de plus? Il ne me reste qu'une phrase.

**L'Orateur suppléant (M. McCain):** Dans ce cas, allez-y. Mais quelques secondes seulement.

**Mme Hervieux-Payette:** Le ministre pourrait-il maintenant nous dire s'il démantèlera la SCHL?

**L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale):** Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je suis venu à la Chambre ce soir et que je réponds aux questions du député. Je lui dirai, pour commencer, que nous n'allons certainement pas démanteler la SCHL.

Je tiens à expliquer au député que je ne plaisantais nullement l'autre jour lorsqu'elle m'a posé cette question. J'ai cru que c'était elle qui plaisantait lorsqu'en posant sa question, elle a parlé du renard chargé du poulailler et je suis désolé qu'elle n'ait pas eu le temps de poser une question supplémentaire.

● (2210)

Comme je l'ai dit en commençant, je tiens à assurer au député que nous ne ferons rien qui puisse vraiment faire du tort à la SCHL. Au contraire, nous espérons la consolider. Le député qui, de toute évidence, semble assez renseigné sur la question du logement, admettra que les prévisions à l'égard de la demande future de logement ont changé, comme le montre la répartition démographique. A l'avenir, nous nous intéresserons peut-être davantage à la rénovation des maisons ou au rajeunissement des centres urbains, par exemple. L'époque de l'étalement des villes ou des banlieues est révolue à cause de la nécessité d'économiser l'énergie.

Quant aux questions qu'elle a posées au sujet du rapport du groupe d'étude et de sa publication, je puis lui répondre ceci. Je n'ai pas encore vu le rapport final. Dès que je l'aurai, je compte bien l'étudier soigneusement. Il sera présenté au cabinet ainsi que les opinions de la SCHL au sujet de la stratégie en matière de logement. J'ai l'intention de rendre ce rapport public dès qu'il aura été analysé.

Encore une fois, je tiens à assurer au député que le gouvernement et la SCHL sont conscients de leurs responsabilités sociales et n'ont aucune intention de se dégager de leur promesse de loger à un prix abordable les Canadiens qui n'ont pas les moyens de se payer une maison.

Je conviens avec elle que près d'un demi-million de familles dépensent plus de 30 p. 100 de leurs revenus pour se loger. Ce

### L'Ajournement

groupe inclut les personnes âgées, les familles monoparentales et les jeunes Canadiens.

Les députés, y compris celui qui a posé la question, auront amplement l'occasion de faire profiter le gouvernement de leurs opinions et de leurs connaissances sur la question du logement. Madame le député admettra, je pense, que mon prédécesseur a commencé à lâcher du lest l'année dernière à Edmonton, mais ce que nous faisons . . .

**L'Orateur suppléant (M. McCain):** A l'ordre.

### L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—ENGAGEMENT DU MEER CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SYDNEY STEEL

**M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond):** Monsieur l'Orateur, en réponse à ma première question sur la question des 50 millions de dollars promis à la Sysco au cours de la dernière campagne électorale, le ministre a déclaré ceci:

Dans le passé, des sommes considérables qui avaient été accordées, n'ont pas été administrées, ou utilisées, de façon très judicieuse.

Le ministre a bien entendu raison, mais il risque de faire croire aux journalistes et à d'autres que le gouvernement fédéral a consenti plus d'argent que nécessaire à une aciérie de Sydney, appartenant au gouvernement provincial, depuis ce sombre vendredi, 13 octobre 1967. Au fait, pendant près de 13 ans, les subventions accordées à l'aciérie par le gouvernement fédéral, ajoutées à la somme de six milliards que vient d'accorder le présent gouvernement totalisent entre 25 et 30 millions de dollars. Avant les élections de 1974, le gouvernement fédéral a garanti un prêt de quelque 70 millions de dollars à l'aciérie; même si ce prêt a été très utile, ce n'est tout de même pas une subvention.

Bien entendu, on pourra prétendre que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse est le propriétaire de l'aciérie de Sydney; mais il était évident, pour certains d'entre nous, que l'acheteur logique, une fois la Hawker Siddeley retirée, aurait dû être la Société de développement du Cap-Breton, établie pour remettre sur pied l'économie de la région. Malgré tous les défauts de cette société, elle aurait fait un travail de loin supérieur à celui du gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse qui ne semblait pas savoir de quel côté se tourner au chapitre de l'embauche du personnel-cadre pour l'aciérie.

Bien entendu, le ministre a bien raison, et tout le monde en Nouvelle-Écosse le sait désormais, en ce qui concerne le gaspillage et la mauvaise gestion des fonds accordés à l'aciérie; la société en a été pratiquement ruinée, et sa dette s'élevait à quelques centaines de millions de dollars.

J'aimerais demander au ministre de nous indiquer le chiffre exact de la dette et de nous dire dans quelle proportion cette dette est le résultat direct d'une exploitation déficitaire? Pourrait-il nous indiquer également la proportion des paiements qui servent à rembourser les intérêts sur les emprunts effectués par la société? Le 28 avril 1979, M. Tom Kent, à l'époque président de la Sysco, avait déclaré dans le *Post* du Cap-Breton que cette dette s'élevait à 166,4 millions de dollars. Les pertes de Sysco au cours de la dernière année financière se seraient chiffrées, dit-on à 64,2 millions de dollars dont 29,2 millions de pertes au chapitre des frais d'exploitation, 22 millions en intérêts et 12 millions en amortissement.